

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2018.**

L'an deux mil dix huit et le trois septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

**Présents** : Monsieur BARRE - Madame PARENT - Messieurs PIERRE, MEAUDE, Adjoints.  
Mademoiselle LOUEDEC Estelle – Messieurs FLAMBARD – DUPARC – COLLIARD – LUSSON – LEMERCIER – MASSON – PIOCELLE -

**Absents ayant donné procuration** : Madame COYARD Brigitte – Pouvoir donné à Monsieur MEAUDE  
Monsieur HAMON Olivier – Pouvoir donné à Monsieur FLAMBARD

**Absent** : Monsieur SAUNIER Bertrand.

**Secrétaire de séance** : Melle LOUEDEC Estelle.

Le Conseil Municipal observe un moment de silence en la mémoire de Marie-Odile ADAM décédée le 30 Juillet 2009  
Daniel COYARD décédé le 16 Août 2013 et André PERRIER décédé le 05 mars 2018.

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **Autorisation de demande de subvention pour la clôture du château la Motte**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre de la DETR pour la réfection de la clôture du mur bordant le parc du château la Motte.

Trois devis ont été établis pour cette opération :

- Achat de grilles à la société Mariette de Saint Philbert sur Risle pour un montant de 30 000 € hors maçonnerie.

- Devis des clôtures Bataille de Pont Audemer pour un montant de 23 360 € HT.

- Devis de l'entreprise de maçonnerie Coris de Montfort sur Risle pour un montant de 5 571,74 € HT

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Autorisation de demande de subvention pour l'achat de jeux pour la cour de l'école du Franc Manoir ainsi que pour l'achat de matériel pour la salle de motricité.**

Monsieur le Maire présente deux devis concernant des jeux pour l'école :

1) - Jeux à appliquer dans la cour de récréation Société Métalbac et Farbe

Montant du devis : 3 979,59 € HT.

2) Jeux et matériel pour la salle de motricité Casal Sport

Montant du devis : 1405,38 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la signature de ces deux devis

- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **Convention défense incendie Montfort sur Risle / Veolia eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 1<sup>er</sup> Mars 2017, le Préfet du département de l'Eure a pris un arrêté qui confie la responsabilité du maintien en condition opérationnelle des points d'eau incendie. (RDDECI) à la collectivité.

A ce titre, la commune doit assurer l'entretien des poteaux et bouches d'incendie ainsi que le contrôle technique de la performance des matériels.

Afin de répondre pleinement à ces obligations, VEOLIA Eau propose un projet de convention, sur une durée de six ans, pour l'entretien des hydrants de la commune, soit 4 poteaux incendie et 5 bouches d'incendie.

Deux possibilités :

- Entretien et contrôle technique des 9 hydrants x 35 € HT, soit 315 € HT / an.
- Contrôle technique seul des 9 hydrants x 35 € HT soit 315 € tous les trois ans (l'entretien est exclu et reste à charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le choix du Conseil Municipal se porte à l'unanimité sur la 1<sup>ère</sup> proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec VEOLIA Eau.

## **Actualisation des frais de participation - classe ULIS Commune de Grand Bourgtheroulde**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L-212-8 du Code de l'Education, la commune doit participer financièrement aux frais de scolarité des enfants montfortais fréquentant une école spécialisée.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la commune du Grand Bourgtheroulde a fixé le montant de la participation aux frais de scolarité et de fonctionnement à 1 310,01 € pour un enfant scolarisé en classe ULIS, à l'école H. Malot et dont les parents résident à Montfort sur Risle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le remboursement des frais de scolarité à la commune de Bourgtheroulde et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

## **Subvention école de musique**

L'école de musique, par l'intermédiaire de son président, Monsieur PLENECASSAGNE, a adressé une demande de subvention pour l'année 2018. Il y a 19 adhérents montfortais sur les 197 que compte l'association.

Le Conseil Municipal, moins une voix, Monsieur DUPARC estimant que la somme allouée par adhérent doit être la même pour toutes les associations, décide d'attribuer la somme de 800 € à l'école de musique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Intégration de nouvelles communes à la CCPAVR**

La loi NOTRE a laissé la possibilité aux communes de pouvoir quitter leur EPCI de rattachement pour adhérer à une autre intercommunalité à condition que le principe de continuité territoriale soit respecté.

Faisant constat d'une impasse dans le fonctionnement de Roumois Seine, des communes de ce territoire ont contacté la communauté de communes Pont Audemer Val de Risle pour discuter leur adhésion.

30 communes, dont Bourg Achard, Routot, Rougemontier, Hauville, Bourgtheroulde, Bourneville ont déjà acté leur souhait de quitter Roumois Seine ou sont en pleine réflexion.

Le mouvement engagé crée une rupture territoriale sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine au niveau de la commune de Bourneville Sainte Croix et des communes de Rougemontier et Hauville.

Dans un état d'esprit soucieux de l'intérêt des populations, les maires des communes de la communauté de communes Pont Audemer Val de Risle acceptent les adhésions des communes de Roumois Seine qui en font la demande.

Cette décision légitime la création d'une nouvelle intercommunalité allant de Montfort sur Risle à Quillebeuf sur Seine et de Pont Audemer à Routot en se basant sur un bassin de vie cohérent.

Dans cette logique de bassin de vie, la pôle constitué de Bourg Achard / Bourgtheroulde est un autre bassin de vie avec d'autres flux, d'autres contraintes et d'autres enjeux. La prochaine commission départementale de coopération intercommunale fera des propositions de rattachement qui devront être entérinées par le préfet décideur en dernier lieu.

### **\* Groupe scolaire – Bilan des dépenses suite aux travaux d'extension.**

Pour information, Monsieur le Maire présente le bilan de l'opération de restructuration et d'extension de l'école.

Montant des travaux : 1.225.184,47 €

Montant des aménagements (mobilier, informatique, clôtures..) : 47.468,95 €

Soit un total de 1.272.653,42 €

Recettes (FCTVA, subventions DETR et Département) 884 606,47 €.

✘ Coopérative scolaire.

Dans un souci de transparence, Monsieur Vallantin, directeur de l'école, a transmis pour information les comptes de fonctionnement de la coopérative scolaire arrêtés au 31 août 2018. Présentation du bilan au Conseil Municipal.

✘ Elagage rue du Cadran

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à la propriétaire de l'immeuble sis 93 rue Saint Pierre, et dont l'arrière donne rue du Cadran, afin qu'elle procède dans les meilleurs délais à l'élagage des arbres donnant sur cette rue.

✘ Mademoiselle LOUEDEC demande la réunion de la Commission du personnel communal (Atsem maternelle)

✘ Monsieur Duparc demande qu'un courrier soit adressé à un des riverains de la rue du Franc Manoir afin qu'il taille la haie qui débord sur le trottoir. (gêne pour les piétons).

## INFORMATIONS

✘ 13 octobre 2018.

- Journée du Commerce de proximité
- Salon de l'Energie

✘ Commémoration du 11 novembre.

Cérémonie organisée par l'ANCE et la commune, du 08 au 11 novembre. (Présentation du programme par Monsieur PIERRE).

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal dans son ensemble soit présent à ces manifestations.

Fin de la séance à 20 h 20.